

Droit d hébergement pendant vacances scolaires

Par Cvero, le 01/07/2014 à 23:38

Mon ami est divorcé. Après 2 ans et demi de non présentation d enfants, les services sociaux ont décidé le placement de ses 2 enfants afin que leur père puisse avoir de nouveau une relation avec ses enfants. La mère n'a jamais été condamnée et reste fusionnel avec ses enfants malgré le placement. La relation de mon ami avec la première de ses filles est compliquée. De ce fait il désire ne la prendre que 2 semaines cet été mais prévoit de prendre en charge la deuxième de ses filles pour un mois complet. Son ex crie au scandale... Mon ami peut-il récupérer l'une de ses enfants pour un mois et l'autre pour 15 jours. Rien dans le jugement ne l'interdit.

Merci de votre aide.